

-----  
**CONSEIL D'ÉTAT**  
-----

5, rue Sigefroi  
L-2536 Luxembourg  
Tél. : 47 30 71  
Fax : 46 43 22

N° CE : 60.807  
Doc. parl. : 7904

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 23 novembre 2022  
à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**Projet de loi**  
**portant modification du Code de la consommation aux fins de transposition de**  
**la directive (UE) 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du**  
**27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives**  
**98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce**  
**qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de**  
**l'Union en matière de protection des consommateurs**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 23 novembre 2022  
et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des  
21 juin et 27 septembre 2022 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second  
vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 18 votants, le 29 novembre  
2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Vice-Président,

s. Patrick Santer